

Flash municipal Chemiré-le-Gaudin

Numéro 24 - Avril 2015



AGENDA

---- Mai

- 3 mai : messe à l'église de Saint-Benoît
- 8 mai : Défilé au Monument aux morts et vin d'honneur
- 8 mai : Concours de pêche à l'étang communal, suivi d'un repas organisé par le comité des fêtes
- 8 mai : Sortie des Anciens combattants
- 29 mai : Loto de l'AFCG
- 30 mai : Soirée organisée par l'AMS

---- Juin

- 6 juin : Assemblée générale de l'AFCG et cochon grillé
- 9 : Loto de l'association Pengakro
- 14 juin : Fête de l'école
- 20 juin : Jury du concours de fleurissement
- 20 juin : Fête de la musique
- 28 juin : Courses organisées par les « Bipèdes gaudinois »

---- Juillet

- 4 : Fête d'Athenay
- 14 : Fête nationale, défilé, remise des prix du fleurissement et vin d'honneur, repas, bal et feu d'artifice

■ Mairie, 2, route de la Suze

Tél. : 02.43.88.10.24

Fax : 02.43.88.38.06

Mail : mairie.chemire-le-gaudin@wanadoo.fr

Site : www.chemire-le-gaudin.com

Ouverture au public :

Lundi, mardi, vendredi :
13h30-18h

Jeudi : 8h30-12h30

Samedi : 9h-12h

■■■ Le mot du Maire

Chers amis,



Ce flash comprend quatre pages de supplément consacrées au budget qui a été méticuleusement préparé par la commission « Finances ». Malgré les économies, les taxes municipales augmenteront de 3 % cette année, ce qui reste un effort pour tous dans une période de crise. L'Etat alourdit nos charges et baisse sa contribution : cette augmentation est indispensable à l'équilibre des finances.

Vous servez amenés à vous prononcer sur le nom de l'école « Les P'tits Gaudinois », « L'Ecole du Belvédère » et « Olympe de Gougues » (voir page 2).

Le site de la commune, www.chemire-le-gaudin.com, compte maintenant plus de 120 visites par jour en moyenne. Il est actualisé très fréquemment. Il répond à notre objectif de transparence vis-à-vis des habitants et complète bien les flashs et les bulletins. N'hésitez pas à le consulter.

Enfin, je suis très heureux de vous présenter nos jeunes conseillers municipaux, élus le 29 janvier dernier. Au premier rang : Hugo Thoreton, Enzo Drouin, Quentin Coquio, Lou Levrard et Raphaël Degoulet. Au second rang : Camille Després, Pauline Brindeau, Lucie Maison et Louanne Beauné. Deux Conseils Municipaux des Jeunes se sont déjà tenus : je vous invite à lire leurs délibérations sur le site de la commune.

Votre Maire,
Michel PAVARD



VIE COMMUNALE

■ ■ ■ Premières séances pour le Conseil Municipal des Jeunes

Le 23 janvier 2015, neuf jeunes conseillers municipaux ont été élus dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) créé cette année. Le CMJ s'est déjà réuni à deux reprises pour adopter notamment le règlement intérieur, faire des propositions pour le nom de l'école de Chemiré ainsi que déterminer le choix des projets pour leur mandat. Tous et toutes sont motivés pour mener à bien les différents projets et assurer les responsabilités qui leur sont confiées.

Sandrine Postrzech, Mickaël Després



■ ■ ■ Nom de l'école : vous avez la parole !

Les trois propositions retenues par le Conseil municipal le 13 avril sont : « Les P'tits Gaudinois », « L'Ecole du Belvédère » et « Olympe de Gouges ». Le choix est très ouvert, entre la référence à la commune, le renvoi à un lieu emblématique auquel les habitants sont attachés et Olympe de Gouges, célèbre révolutionnaire guillotinée en 1793 pour ses idées féministes.

Le vote a lieu à la Mairie, entre le 20 et le 30 avril, aux horaires d'ouverture habituels.

Miguel Degoulet



■ ■ ■ TAP : enquête et bilan

Fin 2014, une enquête a été menée auprès des parents et des enfants de l'école sur l'organisation des TAP. Tous les résultats sont consultables sur le site de la commune, rubrique « Ecole et jeunesse ». Le taux de participation est important et l'organisation du vendredi après-midi satisfaisante. Une initiation à la pêche aura lieu en juin, après la visite du château de la Sauvagère le 10 avril.

Une lettre d'information sera publiée en début d'année scolaire pour présenter les animateurs et les activités.

Le maintien de la gratuité a été voté par le Conseil municipal en ce début d'année.

Franck Thoreton



■ ■ ■ Une commission pour soutenir les associations

Le but principal est d'aider les associations à rendre notre village encore plus festif, pour notre plus grand plaisir.

La mutualisation des associations est un moyen qui a fait ses preuves sur notre commune avec la fête du 14 Juillet et qui a le mérite d'améliorer « le vivre ensemble ». La Fête de la musique sera donc organisée le 20 juin dans cet état d'esprit par les trois associations : « A.M.S », « Entre deux choeurs » et « Pengakro ».

Nous leur souhaitons une pleine réussite dans ce projet.

Isabelle Langlais

A SAVOIR

Le Conseil municipal du 26 janvier 2015 a créé la commission « Soutien des associations et mutualisation ». Ses membres sont : Paola Moreau-Tonnellier (Présidente), Isabelle Langlais, Sylvia Provots et tou(te)s les président(e)s d'association qui le souhaitent.

VIE COMMUNALE

■■■ Suivi du projet éolien

Le Conseil municipal de Chemiré-le-Gaudin a autorisé en 2009 l'engagement d'études préalables à l'implantation d'une éolienne en lien avec le parc qui doit s'installer sur la commune de Maigné. Les études sont terminées et un permis de construire a été déposé le 9 décembre 2014. A Chemiré, l'endroit choisi pour l'implantation de cette éolienne est le lieu-dit « La Guerrerie », près de Maigné et de l'autoroute. Nous avons mis en ligne dès le mois d'octobre toutes les informations sur le projet, puis dans le bulletin municipal de décembre.

La population et le Conseil municipal de Chemiré, comme les Conseils municipaux des communes voisines, seront appelés à se prononcer à l'occasion de l'enquête publique. Nous avons décidé lors du Conseil du 26 janvier 2015 la création d'une commission chargée d'étudier l'intérêt de ce projet pour la commune et ses habitants. Elle est au travail, sous la responsabilité de Marcel Lenfant, Maire-adjoint. Pour se faire une première opinion, sept conseillers municipaux se sont rendus à Juillé le mercredi 25 février 2015 pour visiter un champ d'éoliennes. Cette après-midi était ouverte aux habitants, comme nous l'avions annoncé sur le site communal et par voie d'affichage public. Quelques-uns nous ont accompagnés.

Un projet de trois éoliennes supplémentaires a été évoqué par la société Syscom. Le plan provisoire est en ligne sur le site communal. A ce jour, il ne s'agit que d'une ébauche dont on ignore si elle aboutira et quand. Si le projet devait voir le jour, il serait lui aussi soumis au vote du Conseil municipal.

Nous sommes à l'écoute de tous les points de vue. Les enjeux sont nombreux et complexes : développement d'énergies alternatives, respect de l'environnement, tranquillité des riverains, mais aussi fiscalité locale. Le débat ne peut pas souffrir les simplifications et les caricatures.

Faites-vous votre propre opinion : une permanence est organisée par la société Syscom à la Mairie le mercredi 29 avril 2015 de 15h à 20h. Ils répondront à toutes vos questions.

Marcel Lenfant, Maire-adjoint,
Président de la commission « Suivi du projet éolien »

A SAVOIR

Le Conseil municipal du 26 janvier 2015 a créé une commission de suivi du projet éolien. Ses membres sont : Marcel Lenfant (Président), Aurélie Blanchard, Roland Blanchet, Miguel Degoulet, Mickaël Després, Isabelle Langlais, Thomas Lecocq, Armand Lefeuvre, Paola Moreau-Tonnelier, Sandrine Postrzech, Sylvia Provots, Renée Racapé, Franck Thoreton, Bertrand Vivier.

Michel Pavard exploite un terrain qui pourrait être concerné par le second projet : il n'intervient pas dans cette commission et dans les délibérations.

■■■ Les Points d'Apport Volontaire dans un état lamentable

La municipalité déplore le dépôt quasi récurrent des sacs d'ordures ménagères dans les endroits publics non prévus à cet effet. Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit est interdit. Des poursuites pénales sont tout à fait possibles pour non-respect de la réglementation et atteinte à l'environnement.

L'enlèvement et l'élimination de ces dépôts illicites ont un coût pour les collectivités. Aussi, il est proposé de mettre ce coût à la charge des contrevenants qui auront pu être identifiés, selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par les services du Trésor Public.

Le coût d'enlèvement des objets déposés illicitement dans un lieu public (un sac d'ordures ménagères, un carton ou autre) est fixé à 130 euros.



VIE COMMUNALE

■ ■ ■ Rencontre avec les habitants de Saint-Benoît

Lors de la belle matinée ensoleillée du 21 mars, M. Le Maire, les adjoints et six conseillers ont visité St Benoît. Ils étaient accompagnés de Philippe Boual, Président de l'association, ainsi que sept habitants. Les points évoqués ont été la voirie, l'éclairage public, le fleurissement, l'environnement, l'église, l'abri-bus, le port et le débit internet. Les commissions respectives travailleront sur des pistes pour améliorer le bien-être des habitants.

Sylvia Provots



■ ■ ■ 42 personnes formées à l'utilisation du défibrillateur

Un défibrillateur a été installé fin 2014 sur la façade de la Mairie. Former les habitants est une action complémentaire indispensable. 42 personnes, élus, agents municipaux, professeurs et représentants des associations ont bénéficié d'une formation les 9 et 10 avril.

Une formation à destination des habitants est envisageable, si l'on réunit au moins quinze volontaires. Vous pouvez vous signaler à la Mairie.

Miguel Degoulet



INFORMATIONS PRATIQUES

■ Déchetterie à Roëzé :

- Lundi : 13h30-18h
- Mercredi : 10h-12h et 13h30-18h
- Jeudi : 9h-12h
- Vendredi 10h-12h et 13h30-18h
- Samedi 10h-12h et 13h30-17h

■ Point Poste : Bar "Le Renom"

8h-13h30 et 15h30-19h30 du mardi au dimanche
Levée du courrier du lundi au vendredi à 12h30, samedi à 12h.

Directeur de la publication :

Michel Pavard

Réalisation : commission « Communication » et secrétariat de Mairie

En bref

Prochaine commande groupée de fioul en septembre. Si vous êtes intéressé(e)s, faites-vous connaître à la Mairie.

En bref

Interdiction de brûler

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

À savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchetterie à Roëzé

Sanctions : une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

En bref

Le 17 février, un commercial s'est présenté chez des particuliers pour vendre des adoucisseurs d'eau en se disant envoyé par la Mairie. Faites attention : c'est une arnaque.

En aucun cas la Mairie ne soutient quelque opération commerciale que ce soit. N'hésitez pas à nous signaler immédiatement ce type de démarche.

En bref

Le Jubilé du club de Foot aura lieu le samedi 19 septembre au stade. Si vous avez participé à la vie du club ces 30 années, rapprochez-vous de Roland Rouesné ou d'Isabelle Degoulet.

En bref

La vitesse est limitée à 30 km/h dans le centre-bourg. Le respecter et le faire-respecter est un geste de civisme fondamental.

Supplément Spécial Budget

Numéro 24 - Avril 2015



■ ■ ■ L'Etat a décidé de faire payer sa dette aux communes

Depuis un an, la municipalité et les agents font des efforts permanents pour économiser. Pourtant, nous ne sommes pas en mesure de faire face aux transferts de charges que l'Etat nous impose et à la baisse de ses aides avec les recettes actuelles.

En 2015, les charges augmentent : création d'un service d'instruction du Droit des Sols, mission de la DDT auparavant et Temps d'Activités Périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Mais, surtout, la dotation de l'Etat baisse : selon l'estimation de l'Association des Maires de France, après une baisse de 3 769 euros en 2014, nous devrions perdre 13 063 euros en 2015, 22 358 euros en 2016 et 31 652 euros en 2017 ! Ces fonds en moins mettent directement en péril notre budget d'investissement. Il faut ajouter à cela le prêt du rond-point contracté en 2012, dont le remboursement du capital était différé en mars 2015 et pour lequel les fonds n'ont pas été provisionnés. Enfin, nous déplorons encore et toujours la lenteur de la Communauté de communes qui doit revoir le pacte fiscal seulement fin 2015.

Le Conseil municipal vous doit la vérité. Depuis notre élection, nous ne manquons pas de communiquer, par les flashs, les bulletins et sur le site. Sur ce point également, nous vous donnons aujourd'hui tous les éléments.

Les solutions ne sont pas nombreuses : les taxes liées aux entreprises sont perçues par la Communauté de communes. Il nous reste donc les contributions directes et les économies. Ainsi, le Conseil municipal du 30 mars a voté une augmentation de 3 % de la part communale des taxes d'habitation et foncière.

Tous les contrats et abonnements qui le pouvaient ont été renégociés. Nous avons été intraitables sur les dépenses et nous continuerons à l'être chaque jour. A contre-cœur, la commission « Finances » travaille maintenant à supprimer toutes les dépenses qui sont devenues un « luxe » : renouvellement d'équipements à l'école, à la Mairie et dans les bâtiments communaux, subventions, actions sociales, illuminations du bourg pour Noël etc.

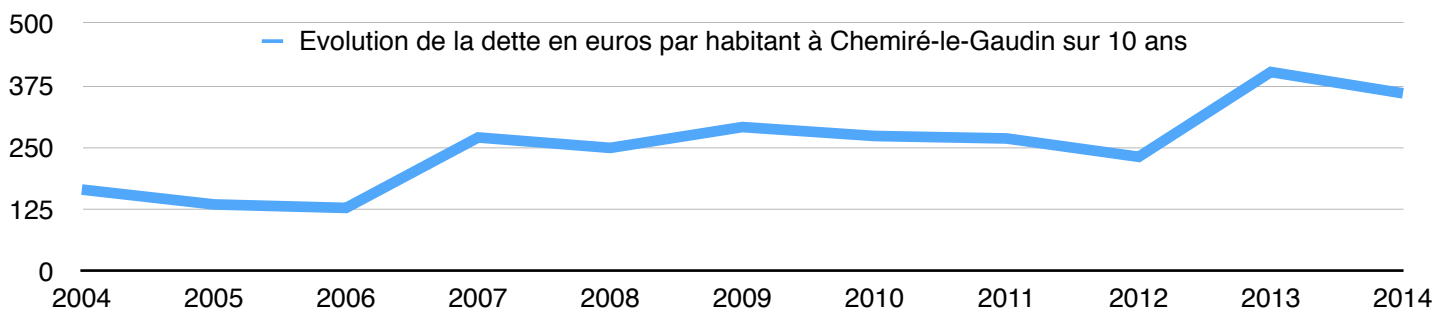
C'est sans nul doute un moment très désagréable, et d'abord pour les élus. Mais cet effort nous permettra d'ici 2017 de rembourser les crédits engagés et de revenir en 2018 à un endettement assez faible pour être absorbé par l'auto-financement. Nous espérons que d'ici là l'Etat n'aura pas inventé de nouveaux transferts qui lui permettront de se vanter de ne pas augmenter les impôts, tout en obligeant les collectivités locales à le faire à sa place, pour rembourser une dette dont elles ne sont aucunement responsables.

Renée Racapé, Miguel Degoulet,
Pour la commission « Finances »

■ ■ ■ Endettement au 31 décembre 2014

L'endettement des communes est calculé hors budgets annexes (assainissement, lotissement). On peut comparer les communes de même strate.

	Chemiré-le-Gaudin	Strate (ensemble des communes de même taille)
Dette en euros par habitant	359 euros / habitant (rappel : 402 euros en 2013)	564 euros / habitant (rappel : 601 euros en 2013)



■ ■ ■ Les budgets annexes : assainissement et lotissement

Les deux budgets annexes doivent s'auto-financer : c'est le cas pour le budget lotissement, grâce à la vente des terrains dont le prix compense les frais engagés.

Cela doit être aussi le cas pour le budget « Assainissement ». Depuis plusieurs années, le budget « Commune » compense ce budget : le Conseil municipal a décidé de mettre fin à cette situation problématique par l'augmentation de la part « assainissement » de l'abonnement des usagers, qui doit permettre en trois ans de revenir à une situation normale. Le budget est néanmoins équilibré dès cette année grâce aux raccordements des maisons dans le lotissement.

■ ■ ■ Taxes municipales 2015

Le Conseil municipal du 30 mars 2015 a donc décidé une augmentation de 3% de la part communale des trois taxes portant sur l'habitat et le foncier.

A noter : Pas d'augmentation des taux en 2015 pour la part intercommunale.

	Chemiré-le-Gaudin
Taxe d'habitation	14,86 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20,01 %
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	37,61 %

1/ Des impôts moins importants que chez nos voisins ?

Chemiré est traditionnellement dans les taux les plus faibles de la Communauté de communes, et pourtant, si l'on compare au niveau national, nous sommes au-dessus du niveau de la strate (communes de même taille).

L'explication vient de la « Valeur Locative Cadastrale », chiffre qui sert à calculer les impôts, et qui est assez bas pour les maisons de Chemiré. Pour pouvoir comparer, voici la valeur locative moyenne des locaux d'habitation en 2013 (source : Trésor public) :

Sur la commune	Département	Région	France
1 753 euros	2 250 euros	2101 euros	2645 euros

2/ Pourquoi avec un taux plus élevé que la strate, la commune collecte-t-elle moins d'impôts par habitant que dans les communes comparables ?

Avec des taux élevés, nos impôts et donc les rentrées fiscales sont faibles : le flash publié en septembre 2014 montrait ce paradoxe. Il existe une seconde raison, avec la Valeur Locative Cadastrale relativement basse. 20 % des maisons de Chemiré sont classées pour les impôts locaux en catégories 7 et 8 : habitations délabrées qui ne présentent pas les caractères élémentaires d'habitabilité, notamment pas de locaux d'hygiène (toilettes, salle d'eau). Il s'agirait de maisons qui ne seraient pas rénovées. Il en existe, mais est-ce à hauteur de 20 % ? Ou l'ont-elles été sans déclaration au fisc ?

C'est un problème : les impôts locaux, les efforts que font les ménages, reposent aujourd'hui essentiellement sur 80 % des maisons à Chemiré-le-Gaudin.

■ ■ ■ Les emprunts

Un état des lieux complet des emprunts a été publié dans le flash de septembre 2014 (toujours accessible sur le site de la commune).

A noter en 2015 :

- **Arrivée à terme** de l'emprunt lié à la rénovation de la Mairie.
- **Remboursement partiel** d'un des deux prêts du rond-point de 60 000 euros (reste à rembourser : 80 000 euros sur trois ans).
- **Les bonnes ventes des terrains** du lotissement des Trois-Chênes en 2014 amèneront la commission « Finances » à envisager le remboursement anticipé de l'un des deux prêts engagés.

■ ■ ■ Budget 2015

Soulignons pour commencer le niveau des deux sections du budget de la commune, adopté par le Conseil municipal le 30 mars 2015 :

Budget 2015	Chemiré-le-Gaudin
Budget de fonctionnement	603 750 euros
Budget d'investissement	268 797 euros

Les principales sources de recettes pour la commune sont :

Budget 2015	Recettes
Budget de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none">- Les taxes directes : 231 022 euros- La dotation de l'Etat : 128 000 euros- Les autres ressources correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire...) et à diverses subventions
Budget d'investissement	<ul style="list-style-type: none">- L'auto-financement : 117 295 euros- La taxe d'aménagement : 13 000 euros

■ ■ ■ Les orientations budgétaires pour 2015

Fonctionnement

- **Toutes les dépenses de fonctionnement** ont été revues une à une et des économies ont pu être dégagées. Cela nous permet de faire partiellement face aux dépenses de fonctionnement supplémentaires dues au désengagement de l'Etat : Temps d'Activités Périscolaires, création imposée d'un service d'instruction du Droit des Sols (permis de construire, certificats d'urbanisme etc.), suite à l'arrêt de l'instruction jusqu'ici gratuite par la Direction Départementale du Territoire (DDT).
- **La part des salaires augmente** : cela est dû aux TAP et au maintien d'un demi-poste supplémentaire d'agent technique de janvier à avril pour garantir un meilleur service aux habitants et effectuer des travaux de rafraîchissement nécessaires sur les bâtiments. Des économies sont réalisées en faisant moins appel à des entreprises extérieures.
- **Notre contribution directe à la Communauté de communes Val de Sarthe** demeure aux environs de 68 000 euros chaque année. Chemiré est la commune qui contribue le plus ! La solidarité nécessaire à l'intercommunalité se fait toujours attendre.
- **Aides de l'Etat** : La commune doit faire avec une nouvelle baisse de 9 000 euros en 2015 qui, ajoutée aux augmentations des charges, pèse lourd sur les projets du Conseil.

Investissement

- **Le remboursement du capital des emprunts** est l'essentiel de l'investissement pour 2015.
- **Les bâtiments** continueront à avoir une part importante : l'entretien et le rafraîchissement nous semblent une priorité. Les premiers travaux donnent satisfaction et nous y encourageant.
- **Finalement, pas de projet d'envergure en 2015**, en attendant le **PAVE**, Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des **Espaces publics**, qui sera le projet important du mandat, si nous en avons les moyens.

■ ■ ■ Projets en 2015

- **Création du service d'instruction du Droit des Sols** avec la Communauté de communes.
- **Consolider la mise en place des TAP** par la rédaction d'un Projet Educatif Territorial.
- **Bâtiments**
 - rénovation du hall de la salle des fêtes et des sanitaires en début d'année,
 - équipements de l'école,

- rénovation des sanitaires de l'école en février et d'une classe en juillet,
- installations permettant les économies d'énergie et donc de fonctionnement.

- **Voirie**

- panneaux dans le bourg,
- ralentisseurs aux abords de l'école.

- **Environnement**

- Renouvellement de matériels pour l'entretien des espaces verts.

■ ■ ■ Subventions

Les associations qui le pouvaient ont joué le jeu en revoyant à la baisse leurs demandes pour 2015. Nous les remercions de nous avoir compris : cela nous permet d'aider davantage celles qui n'ont pas de fonds de roulement et qui participent à la vie communale. L'aide de la commune peut prendre d'autres formes : prêt de salles, de matériels etc.

Les associations communales qui n'apparaissent pas n'ont pas sollicité de subvention.

Les voyages linguistiques des collégiens seront subventionnés à hauteur de 30 euros.

Association	Subvention 2014	Demande de l'association en 2015	Subvention votée par le Conseil
AFCG	900 euros	800 euros	800 euros
Génération Mouvements	151 euros	Maintien	150 euros
Association de Saint-Benoît	130 euros	Valoriser l'entretien du hameau, maintenant pris en charge par l'association	150 euros
Association de Saint-Benoît Subvention exceptionnelle.	//	Participation à la matérialisation du passage du méridien de Greenwich.	150 euros
Association Musique et Spectacle (AMS)	90 euros	400 euros	130 euros
Association des Parents d'élèves (APEC)	458 euros	Laisse l'attribution d'une subvention à l'appréciation du Conseil.	200 euros
Association Culturelle Cantonale (ACC)	102 euros	151, 84 euros	150 euros
Association Pengakro	130 euros	Laisse le montant de la subvention à l'appréciation du Conseil.	130 euros
Bipèdes gaudinois	130 euros	200 euros	200 euros
Comité des fêtes	478 euros	Maintien	480 euros
Entre Deux Choeurs	90 euros	Ne demande plus de subvention, mais souhaite pouvoir faire quelques photocopies couleur d'affiches	Accord du Conseil municipal
Foyer rural	1040 euros	Maintien	920 euros
UNC-AFN	110 euros	110 euros	110 euros